



VILLE DE NICE

PREFECTURE

AR du 08 mars 2022

006-210600888-20220304-26545_1-DE

Budget primitif 2022



VILLE DE NICE

Séance du Conseil municipal du 4 mars 2022

**RAPPORT DE PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF 2022**



SOMMAIRE

Le budget principal	4
I. La section de fonctionnement.....	4
1. Les recettes de fonctionnement.....	4
2. Les dépenses de fonctionnement.....	14
II. La section d'investissement	18
1. Les dépenses d'investissement	18
2. Les recettes d'investissement	25
III. Les politiques publiques mises en œuvre par la ville	26
1. La culture.....	26
2. Aménagement et services urbains	27
3. La sécurité, la proximité et la salubrité publiques	28
4. La vie scolaire	30
5. Le sport et la jeunesse.....	32
6. Les interventions sociales et la santé	33
7. La famille	34
8. Le logement.....	35
9. Manifestations évènementielles et touristiques	35
Les budgets annexes	37



Après deux années marquées par la crise sanitaire, l'exercice 2022 est résolument tourné vers la relance économique avec la stabilité fiscale, la maîtrise des charges et la poursuite des grandes réalisations du mandat en matière de sécurité, de culture, de transition écologique et de soutien à l'activité et à l'emploi par un effort d'investissement inédit.

La Ville poursuivra la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et sa politique de soutien au pouvoir d'achat des Niçois avec le **maintien à l'identique de l'ensemble de ses taux de fiscalité**. Nice devrait ainsi rester l'une des grandes villes de France où le taux de taxe foncière est le moins élevé. Après trois années de baisse (2019, 2020 et 2021), les impôts locaux payés par les contribuables niçois devraient de nouveau diminuer grâce à la suppression progressive de la taxe d'habitation qui représente un gain de pouvoir d'achat de 100 millions d'euros pour les Niçois ou 1 127 euros en moyenne par foyer.

En transversalité de l'ensemble de l'action municipale, la **sécurité** restera une grande priorité avec le recrutement de 20 policiers municipaux et de 10 médiateurs supplémentaires ainsi que la poursuite du projet de création de l'Hôtel des polices mutualisé (10 millions d'euros cette année). Ces actions concourront à l'amélioration du cadre de vie des Niçoises et des Niçois, objectif que la ville poursuivra également par sa politique de cohésion sociale et de proximité, afin d'accompagner la sortie de crise, de dynamiser la vie des quartiers et de renforcer le lien social.

La Ville poursuivra, par ailleurs, les efforts engagés en matière d'investissement avec une enveloppe de 100 millions d'euros, soit une augmentation de 33 % par rapport aux investissements des années précédentes. Cet engagement exceptionnel permettra la poursuite des grands projets du mandat autour de trois priorités :

- **L'accès à la culture pour tous** avec 20 millions d'euros d'investissements permettant la création du pôle culturel Saint-François, la livraison du théâtre éphémère « *La cuisine* » à l'Ouest de Nice, la rénovation des studios de la Victorine ou encore la poursuite du plan de rénovation des musées. En matière culturelle, la Ville poursuivra par ailleurs l'amplification du « Plan 100 % culture à l'école » qui sera déployé dans 51 établissements cette année. Elle engagera les travaux préparatoires à sa candidature au titre de Capitale européenne de la Culture 2028 et à l'obtention du label d'Opéra national en région.
- **La transition écologique** qui sera au cœur des politiques publiques municipales avec le lancement des travaux de prolongation de la Promenade du Paillon, la poursuite du projet de trames vertes de centre-ville, le verdissement de 16 nouvelles cours d'école, les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, les jardins partagés ou encore la création du Jardin Saint-Jean d'Angély, véritable poumon vert au sein du quartier, avec un parcours ludique et un jardin d'eau.
- **L'économie**, en complément des actions de la Métropole Nice Côte d'Azur, sera la troisième grande priorité de l'action municipale. L'effort d'investissement accru permettra la création et le maintien de nombreux emplois et la Ville continuera son action de revitalisation commerciale et de développement d'animations de proximité. Enfin, l'action événementielle sera résolument soutenue avec le retour de Carnaval, une programmation culturelle renforcée et l'accueil de grandes compétitions sportives que sont les demi-finales du TOP 14 et le *Trail Nice Côte d'Azur by UTMB*.



Le budget principal

I. La section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 556,6 millions d'euros¹ au budget primitif 2022.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Impôts et taxes	387,6	69,6 %
Dotations et subventions reçues	102,1	18,3 %
Produits des services du domaine	48	8,7 %
Autres produits de gestion courante	13	2,3 %
Atténuations de charges	2,7	0,5 %
Reprises sur amortissements et provisions	1,8	0,3 %
Produits exceptionnels	0,9	0,2 %
Produits financiers	0,5	0,1 %
Total général	556,6	100 %

1.1. Les impôts et taxes

Les impôts directs locaux représentent près de 70 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville. Leur structure a été profondément modifiée par les réformes mises en œuvre au cours des années passées, à savoir la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la diminution des impôts de production.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Taxe foncière sur les propriétés bâties – part historique	127,6	41,20%
Taxe foncière sur les propriétés bâties – ex-part département	71,3	23,10%
Coefficient correcteur	70,9	22,90%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	39,1	12,70%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,4	<1%
Total général	309,3	100%

¹ Avant intégration du résultat libre d'affectation de l'exercice 2021



La politique fiscale de la Ville pour 2022 :

La Ville de Nice poursuit sa politique de modération fiscale et reconduit, en 2022, des taux inchangés par rapport à 2021.

Pour mémoire, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée à la Ville.

Le taux de référence, reconduit en 2022, s'établit ainsi à 29,62 %, obtenus par l'addition suivante :

- 10,62 % correspondant au taux appliqué par le Département avant réforme ;
- 19 % correspondant à la part historique de taxe foncière perçue par la Ville, le taux communal ayant été diminué de près de 20 % entre 2018 et 2020, année où il s'établissait à 23,12 %.

Pour ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'abattement de 5 % en faveur des commerces de moins de 400 m² non intégrés à un ensemble commercial instauré en 2020 sera reconduit cette année.

Les entreprises industrielles continueront à bénéficier de la réforme des impôts de production mise en œuvre en 2021, avec la division par deux des bases de taxe foncière, ce qui représente une réduction de la cotisation communale de 3,5 millions d'euros. Cette mesure est intégralement compensée par l'Etat et n'affecte pas les recettes communales.

Depuis 2020, 80 % des foyers bénéficient de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20 % de ménages restant ont bénéficié d'un dégrèvement de 30 % de leur cotisation en 2021. En 2022, l'allègement sera porté à 65 % avant la suppression définitive qui interviendra en 2023.

Enfin, le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties sera reconduit à l'identique à 32,29 %, celui-ci ayant été diminué de 9 % en 2020.

Les autres impôts et taxes :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Droits de mutation à titre onéreux	36	68%
Taxe sur l'électricité	7,5	14%
Prélèvement sur le produit des jeux	7	13%
Taxe locale sur la publicité extérieure	1,2	2,3%
Droits de place	1,1	2,1%
Taxe sur les pylônes	0,2	<1%
Total général	53	100%

Les droits de mutation à titre onéreux sont estimés à un niveau comparable à celui de 2021, soit 36 millions d'euros.



De même, la taxe sur l'électricité est prévue à 7,5 millions d'euros, pour une réalisation de 7,4 millions d'euros en 2021.

Les prélèvements sur le produit des jeux ont été fortement impactés en 2020 et 2021, du fait de la fermeture des établissements de jeux. Ils sont estimés à 6,8 millions d'euros pour ceux liés aux casinos, pour une référence de 7,1 millions d'euros en 2019. Ils sont complétés de 0,2 million d'euros au titre de la taxe sur le produit des jeux de cercle en ligne.

Les autres recettes sont constituées de la taxe locale sur la publicité extérieure, et droits de place et de la taxe sur les pylônes, estimées respectivement à 1,2, 1,1 et 0,2 million d'euros.

Les reversements métropolitains :

Ils sont constitués en premier lieu de l'attribution de compensation, d'un montant de 22,2 millions d'euros, celui-ci ayant été actualisé afin de tenir compte du transfert de la compétence archéologie préventive à la Métropole Nice Côte d'Azur. Ils comprennent, d'autre part, la dotation de solidarité métropolitaine reconduite à 3 millions d'euros.

1.2. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers représentent 18 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Nice. Ils sont de plusieurs natures et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
DGF - Dotation forfaitaire	67	84,6 %
DGF - Dotation nationale de péréquation	3,3	4,2 %
Allocations compensatrices de fiscalité	4,3	5,4 %
Dotation globale de décentralisation	3,6	4,5 %
Fonds de compensation de la TVA	0,7	<1 %
Autres concours financiers	0,4	<1 %
Total général	79,3	100%



La dotation globale de fonctionnement :

La dotation globale de fonctionnement constitue près de 90 % des concours versés à la Ville.

Alors que cette recette a été amputée de plus d'un tiers sous la présidence précédente, un engagement de stabilisation de l'enveloppe nationale a été mis en œuvre au cours de l'actuel quinquennat.

Cet engagement a été respecté au niveau national par l'ensemble des lois de finances adoptées par le Parlement. Au niveau individuel, la dotation forfaitaire de certaines communes est néanmoins soumise à un écrêtement visant à financer la progression de la péréquation horizontale et l'évolution mécanique d'autres concours. Celle-ci est donc estimée à 67 millions d'euros, correspondant à une diminution de 0,9 % par rapport à 2021.

La dotation nationale de péréquation est estimée à 3,3 millions d'euros, un montant équivalent à celui de 2021.

Les allocations compensatrices de fiscalité :

Elles sont versées en compensation de mesures nationales ayant une incidence sur les recettes fiscales perçues par la Ville. Elles s'établissent à 4,3 millions d'euros, dont 3,5 millions d'euros versés dans le cadre de la diminution des impôts de production. Cette division par deux des bases foncières des établissements industriels a permis plus de 7 millions d'euros de baisse de fiscalité sur le territoire métropolitain.

Les autres concours financiers :

La Ville perçoit également une dotation globale de décentralisation « hygiène et santé », dont le montant est figé à 3,6 millions d'euros, le fonds de compensation de la TVA, estimé à 0,7 million d'euros et 0,4 million d'euros au titre des dotations titres sécurisés, recensement et instituteurs.



1.3. Les produits des services et du domaine

La Ville de Nice perçoit des recettes liées à la valorisation de son domaine public et à des prestations de services fournies aux usagers.

En 2022, celles-ci sont estimées à près de 48 millions d'euros, contre une réalisation de 49,6 millions d'euros en 2019.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Stationnement sur voirie	7,6	15,8 %
Occupations du domaine public	7,4	15,3 %
Administration funéraire	1,1	2,3 %
Autres recettes de valorisation du domaine	1,0	2 %
Sous-total produits du domaine	17,1	35,4 %
Restauration scolaire	8,8	18,4 %
Petite enfance	5,0	10,5 %
Garderies	2,7	5,5 %
Accueils loisirs	2,0	4,2 %
Equipements sportifs	2,3	4,8 %
Animation	0,9	1,9 %
Musées	2,0	4,2 %
Conservatoire	0,3	<1 %
Autres équipements culturels	0,4	0,9 %
Parc Phoenix	0,9	1,8 %
Manifestations événementielles	1,1	2 %
Sous-total produits des services	26,4	55 %
Ventes de marchandises	0,5	1,1 %
Remboursements de frais	2,3	4,7 %
Billetterie Carnaval	1,5	3,1 %
Autres	0,2	<1 %
Sous-total produits des activités annexes	4,5	9,3 %
Total général	48,0	100 %

En matière de tarification, la Ville de Nice souhaite maintenir sa politique adaptée en fonction de la situation des ménages et les mesures en faveur du soutien à leur pouvoir d'achat :

- Santé, handicap et action sociale :
 - Gratuité des Handiplages.

Des actions sont également organisées en lien avec le CCAS :



- Aide au passage du permis de conduire pour les jeunes de 17 à 25 ans ayant des revenus modestes ou en situation de précarité financière : 450 euros par jeune ;
- Chèques alimentaires pour les jeunes et les femmes victimes de violences ;
- Consultations gratuites d'avocat avec une permanence mensuelle au sein des bâtiments communaux et l'attribution de bons de consultations gratuits d'avocat pour les femmes victimes de violence ;
- Hébergement temporaire d'urgence de 7 nuitées maximum pour les Niçois en lien avec l'astreinte communale de sécurité ;
- Expérience de soutien scolaire gratuit apporté aux enfants et jeunes du quartier Est, au pôle social Roquebillière.
- Seniors :
 - Gratuité de la carte Pass Senior et réduction de 10 % sur le tarif des activités des Maisons des Seniors pour tous les seniors non imposables ;
 - Pass Senior : accès gratuit pour les cotisants à de très nombreuses activités sportives pour les Seniors (ex. gymnastique en salle, gym pilates, danse rythmique, tir à l'arc, marche nordique, kayak et catamaran).
 - Avec la carte métropolitaine Seniors Plus délivrée gratuitement aux seniors de plus de 55 ans résidant sur le territoire de Nice Côte d'Azur :
 - Réductions sur les achats dans les commerces de proximité avec la carte, soit un accès à des réductions ou avantages dans les commerces de proximité
 - Propositions d'activités gratuites telles visites privées et guidées dans les musées, séances de danses dans les jardins ;
 - Spectacles et billets offerts par la Ville de Nice (opéra, théâtres).
- Dans les centres AnimaNice :
 - Les centres AnimaNice proposent des activités dites « Open » en accès illimité pour une activité de la catégorie bien-être, fitness et gym ;
 - La formule Passeport permet d'effectuer plusieurs activités de la liste « OPEN » en illimité, que ce soit sur un ou plusieurs centres ;
 - Une politique familiale forte avec la création en 2021 d'un tarif spécifique 2^{ème} enfant à - 20 % ;
 - Une politique sociale forte avec des tarifs réduits pour les seniors (- 40 %) et personnes en situation de handicap (- 70 %) ;
 - Des stages pour les enfants sur les vacances scolaires à des tarifs réduits : tarif à la semaine en journée complète (40 €) ou tarif à la semaine en demi-journée (20 €) ;



-
- Gratuité des activités ludiques, culturelles et sportives au sein des centres AnimaNice et du complexe sportif municipal, au bénéfice des assistants maternels agréés privés domiciliés à Nice afin que ces professionnels de la petite enfance puissent proposer aux enfants qu'ils accueillent des activités en dehors de leur domicile ;
 - Des animations chaque année pour petits et grands, actifs et retraités, réparties sur l'ensemble des 17 centres AnimaNice avec 93 activités différentes proposées ;
 - Des spectacles pour enfants à 3 € la place.
 - Education et Jeunesse :
 - Un tarif de cantine de 80 centimes par repas en maternelle et de 1 euro en élémentaire pour près de 2 424 enfants dont le quotient familial est inférieur à 350 euros.
 - Gratuité dans les restaurants scolaires pour les publics très précaires ;
 - Une tarification de la restauration scolaire particulièrement favorable et tournée vers le pouvoir d'achat des familles ;
 - Le Parc Phoenix :

Les habitants peuvent bénéficier de nombreuses gratuités et réductions :

 - Accès gratuit pour les moins de 12 ans ;
 - Accès gratuit pour les habitants de la Métropole les premiers weekends de chaque mois ;
 - Accès gratuit pour les agents de nos administrations ;
 - Tarif réduit de 3 euros pour les titulaires de la carte Pass Musées, de la carte étudiante et pour les jeunes de 12 à 18 ans ;
 - Le stationnement sur voirie :

Depuis la réforme du stationnement sur voirie, la Ville de Nice a proposé une nouvelle politique favorisant la rotation du stationnement au bénéfice de l'activité du commerce de proximité, respectueuse du pouvoir d'achat, prévoyant notamment :

 - La gratuité du stationnement pour une durée inférieure à 30 minutes en semaine et 60 minutes les samedis ;
 - Des tarifs de stationnement globalement moins cher que ceux observés à Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Lille, Bordeaux, Strasbourg, Nantes, Rennes ou Montpellier, le Conseil municipal ayant par ailleurs délibéré le 10 décembre 2021 pour diminuer le tarif de 60 minutes à 1,20 euro au lieu de 1,30 euro ;



- Gratuité du stationnement de 24 heures pour les personnes à mobilité réduite titulaires de cartes CMI-S ou CES mais également 1 abonnement gratuit par titulaire ainsi qu'un abonnement pour chaque parent d'un enfant en situation de handicap ;
- Un tarif résidents particulièrement attractif, avec de nombreuses formules de durée proposées permettant de s'adapter au plus près du besoin : 1,50 euro les 24 heures, 7 euros les 7 jours, 13 euros les 14 jours, 25 euros le mois, 70 euros les 3 mois, 280 euros l'année.
- En matière de politique familiale :
 - Dans les structures municipales de la petite enfance :*
 - Fourniture des couches et des repas dont le lait infantile dans les crèches ;
 - Application de tarifs calculés en fonction des revenus mensuels des parents, établis selon un barème national fixé par la Caisse nationale d'allocations familiales ;
 - Attribution d'une allocation compensatrice ouverte aux parents domiciliés à Nice qui travaillent à temps complet ou à temps partiel, dont le revenu annuel est inférieur à 50 000 euros et qui emploient une assistante maternelle agréée privée ou un emploi à domicile, à temps complet ou à temps partiel ou qui font accueillir leur enfant au sein d'une micro-crèche privée non subventionnée par la CAF, et sont en liste d'attente pour l'obtention d'une place en crèche. Le montant de cette allocation peut atteindre 200 euros maximum par mois en fonction des revenus des parents ;
 - Gratuité des pôles petite enfance municipaux : ludothèques, relais petite enfance, lieux d'accueil enfants parents, etc. ;
 - Mise en place du tarif d'urgence pour les enfants accueillis au sein de nos crèches avec un tarif très faible et dégressif en fonction du nombre d'enfants à charge.
 - Dans le domaine du sport :
 - Des tarifs préférentiels sont proposés pour l'accès aux piscines et aux complexes sportifs de la Ville de Nice ;
 - Dispositif Coupons sport : incitation à la pratique sportive en direction de la jeunesse en finançant une partie du coût de la licence sportive pour tous les jeunes de 6 à 18 ans. Depuis 2015, ce dispositif a pris la forme d'un partenariat entre l'Agence Nationale des Chèques Vacances et la Ville de Nice avec des coupons sport d'une valeur de 20 € à 40 € distribués aux parents dont les enfants répondent aux critères de l'aide à la pratique sportive ;
 - Une bourse annuelle de 300 € à 1 000 € est attribuée aux sportifs de haut niveau licenciés dans des clubs niçois en fonction de leur niveau (jeune, senior, élite).



- Culture :
 - Gratuité de l'accès dans les musées pour les Niçois et les habitants de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
 - Tarification particulièrement accessible du Conservatoire (éveil musical et initiation pour les enfants du CP et de la grande section de maternelle ; prêt gratuit d'instruments coûteux pour les élèves en cours de formation) ;
 - Maintien d'une tarification attractive pour la cinémathèque ;
 - Dans le réseau des bibliothèques : offre multimédia gratuite importante, inscription et services gratuits y compris l'accès internet et les animations, valorisation des fonds anciens, y compris numériques.

1.4. Les subventions et participations reçues

Elles sont composées, à hauteur de 17,8 millions d'euros, des participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de la convention territoriale globale (qui remplace le contrat enfance jeunesse), dont 15 millions d'euros au titre des actions de la petite enfance et 2,8 millions d'euros en ce qui concerne les actions jeunesse.

Les autres subventions et participations versées par nos partenaires s'établissent, en section de fonctionnement, à 5,2 millions d'euros :

- Le soutien de l'Etat s'établit à 1,3 million d'euros dont 0,7 million d'euros de l'Agence Régionale de Santé au titre des actions de vaccination et 0,3 million d'euros pour organiser les scrutins électoraux ;
- Les financements européens s'élèvent à 2,1 millions d'euros, le Fonds Social Européen apportant 2 millions d'euros au titre des dépenses exposées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 ;
- La Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur apporte 0,4 million d'euros de financement dont 0,3 million d'euros pour soutenir nos actions culturelles et événementielles (Carnaval, Festival du Livre et Fête des Théâtres) et le solde pour des actions environnementales ;
- Le soutien du Département est programmé à hauteur de 0,1 million d'euros auxquels s'ajoutent les 0,6 million d'euros habituels de financement du Conservatoire National à Rayonnement Régional ;
- 0,4 million d'euros de recettes de mécénat sont budgétées au titre du Carnaval et autres manifestations événementielles ;
- D'autres partenaires soutiennent les actions de la Ville à hauteur de 0,3 million d'euros, dont 0,2 million d'euros versés par le Fonds National de Prévention au titre des démarches de prévention mises en œuvre en faveur des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).



1.5. Les autres recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à 18,9 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Atténuations de charges	2,7	14,5 %
Autres produits de gestion courante	13	68,7 %
Produits financiers	0,5	2,7 %
Produits exceptionnels	0,9	4,8 %
Reprises sur provisions	1,8	9,3 %
Sous-total produits du domaine	18,9	100 %

Elles comprennent :

- Les participations des agents au coût des titres restaurants pour 2,1 millions d'euros (soit 3,6 euros par titre d'une valeur faciale de 9 euros) ainsi que 0,4 million d'euros de remboursements sur rémunérations ;
- Des revenus des immeubles, charges et remboursements de frais assimilés issus de la valorisation du patrimoine communal, pour un montant de 13 millions d'euros ;
- Des produits financiers d'un montant de 0,5 million d'euros, dont 0,3 million d'euros au titre de la convention de cession du réseau Numéricable et 0,2 million d'euros de produits de participation ;
- 0,9 million d'euros de produits exceptionnels, dont 0,5 million d'euros liés à des indemnités d'assurances.



2. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 525,7 millions d'euros et se présentent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Charges à caractère général	112,5	21,4 %
Charges de personnel	295,0	56,1 %
Atténuations de produits	6,3	1,2 %
Autres charges de gestion courante	93,9	17,9 %
Frais de fonctionnement de groupes d'élus	0,4	0,1 %
Charges financières	11,4	2,2 %
Charges exceptionnelles	2,8	0,5 %
Dotations aux provisions	3,4	0,6 %
Sous-total produits du domaine	525,7	100 %

2.1. Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 56 % des dépenses réelles de fonctionnement et s'établissent à 295 millions d'euros.

Les efforts de gestion et de pilotage entrepris depuis plusieurs années conduisent à une proposition de crédits égale à celle du budget primitif 2021.

Elles se décomposent comme suit :

- Les rémunérations s'établissent à 275,5 millions d'euros, dont 56 millions de remboursements opérés au titre de la convention de gestion des services communs ;
- Les dépenses de restauration administratives, correspondant essentiellement à la valeur faciale des titres restaurants de 9 euros par titre, s'élèvent à 6,4 millions d'euros ;
- L'enveloppe de crédits relative au recrutement de vacataires représente 12,3 millions d'euros ;
- Il est prévu 0,4 million d'euros au titre des frais de médecine professionnelle ;
- Enfin, 0,4 million d'euros correspondent aux remboursements des rémunérations liées aux actions de surveillance des baignades.

Malgré une stabilisation des crédits par rapport à 2021, la Ville de Nice prendra en charge les dépenses supplémentaires suivantes pour un montant global de 8,1 millions euros :

- **4,9 millions d'euros de dépenses supplémentaires obligatoires par rapport au budget 2021 :**
 - L'application du décret du 24 décembre 2021 qui modifie l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C et attribue une bonification d'ancienneté exceptionnelle se traduit par une revalorisation des traitements évaluée à 3 millions d'euros ;



-
- L'impact en année pleine (effet report) de la revalorisation du SMIC et de l'indice minimum de traitement de la fonction publique en octobre 2021, pour un montant de 0,5 million d'euros ;
 - Le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture décidé par le législateur, à compter de janvier 2022, pour un montant prévisionnel de 0,6 million d'euros ;
 - L'organisation des élections présidentielle et législatives de 2022, pour un montant prévisionnel de 0,8 million d'euros.
 - **Des dépenses liées aux choix stratégiques de la collectivité de poursuivre et développer ses actions en matière de sécurité et de petite enfance :**
 - La poursuite du plan de recrutement de policiers municipaux supplémentaires, ainsi que le recrutement de médiateurs supplémentaires, pour un coût estimé à 0,7 million d'euros ;
 - La création de 46 postes dans le cadre d'ouvertures et d'extensions de crèches municipales lors de la rentrée de 2022, pour un coût estimé à 0,5 million d'euros.
 - **Des dépenses liées à la politique de la collectivité pour le bien-être au travail par la reconnaissance du travail et la prévention de la précarité :**
 - Il s'agit ici de la prévision de crédits permettant de maintenir à un niveau constant les efforts de la collectivité en faveur de la progression de carrières des agents : avancements de grades, promotions internes, nominations après réussite à concours, pour un coût total estimé à 1,3 million d'euros ;
 - La volonté constante de la Ville de Nice d'agir en faveur du bien-être des agents et de lutter contre la précarité se traduit également par une augmentation significative de la participation aux dépenses de « prévoyance », pour tous les agents qui souscrivent au contrat de groupe permettant le maintien du salaire et des primes en cas d'arrêt maladie : + 0,1 million d'euros en 2022 ;
 - La mise en place, dans le cadre de l'aide sociale, d'un accompagnement des agents et de leurs enfants au moment des fêtes de fin d'année, par l'attribution de chèques cadeaux pour tous les enfants de moins de 17 ans, ainsi que pour les agents dont le traitement indiciaire n'excède pas un seuil maximal, pour un montant d'environ 0,6 million d'euros.

2.2. Les charges à caractère général

Les charges générales s'établissent à 112,5 millions d'euros au budget primitif 2022, en légère diminution par rapport au budget 2021 où elles atteignaient 113,1 millions d'euros.

Hors impact de la crise sanitaire et en comparant par rapport à la dernière année avant crise, ce budget traduit la volonté de l'exécutif d'augmenter nos trois politiques publiques prioritaires par rapport à 2019 :



- Hausse d'un million et demi d'euros des crédits alloués à culture (soit une augmentation de 20 % des crédits alloués à l'action culturelle),
- Quasi-doubling des crédits alloués au soutien à l'économie et au soutien au tissu commercial,
- Hausse de 2,4 millions d'euros des crédits alloués à la sécurité,
- Hausse de 1,1 million d'euros des crédits dédiés à la transition écologique.

Au sein de cette enveloppe, les participations versées par la Ville de Nice à la Métropole au titre de la convention de gestion des services communs s'établissent à 17,9 millions d'euros.

2.3. Les autres dépenses de gestion courante

Elles s'établissent à 94 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Contribution au SDIS	25,7	27,3 %
Subventions aux organismes extérieurs	24,6	26,2 %
Subvention au CCAS	19	20,2 %
Subvention au budget annexe de l'Opéra	16,4	17,4 %
Subvention au budget annexe Acropolis-Nikaïa	1	1,1 %
Subvention au budget annexe de la fourrière	0,7	0,8 %
Autres dépenses	6,6	7 %
Total général	94	100 %

La contribution budgétaire au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) constitue le premier poste des dépenses de gestion courante, pour un montant de 25,7 millions d'euros.

L'effort de la Ville de Nice en faveur des associations est, pour sa part, reconduit à un niveau identique.

Il convient toutefois de relever un « effet périmètre » lié à la nouvelle Convention territoriale globale (CTG) conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales concernant les associations œuvrant dans les domaines de la petite enfance et de la jeunesse.

Pour simplifier les flux financiers, la Caisse verse désormais directement certaines aides à nos partenaires, alors que celles-ci transitaient auparavant par le budget de la Ville.

Les subventions reçues et reversées par la Ville diminuent donc mécaniquement d'un montant de 0,9 million d'euros, sans aucun impact pour les associations partenaires.

La subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale est programmée à hauteur de 19 millions d'euros. Celle-ci a progressé de + 12 % depuis 2018, soit 2 millions d'euros supplémentaires d'actions en faveur des plus démunis.



Il est prévu le versement de 18,1 millions d'euros de subventions aux budgets annexes, dont 1 million d'euros au bénéfice de la régie chargée de l'exploitation des palais Acropolis et Nikaïa. L'activité de la régie est en effet ralentie par la crise sanitaire, le palais des Expositions étant notamment mobilisé pour les opérations de vaccination.

Les autres dépenses de gestion s'établissent à 6,6 millions d'euros. Elles sont notamment constituées des achats de places de crèches, des remboursements des frais de scolarité des enfants niçois inscrits dans des écoles d'autres communes, des frais de formation des agents de la police municipale et des indemnités d'élus.

2.4. Les frais financiers

Les charges financières sont estimées à 11,4 millions d'euros au budget primitif 2022.

Au cours des années passées, la Ville de Nice a mis en œuvre une stratégie de financement ayant permis de ramener le taux moyen de l'encours bancaire de 3,21 % en 2015 à 1,64 % en 2021 tout en augmentant fortement la part de ses emprunts à taux fixe.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Intérêts des emprunts contractés	7,0	61 %
Intérêts des emprunts contractés dans le cadre du partenariat public privé Nice Eco Stadium	4,3	37,3 %
Autres charges financières	0,1	1,7 %
Total général	11,4	100 %

2.5. Les autres dépenses réelles de fonctionnement

Elles comprennent les postes de dépenses suivants :

- La contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est estimée à 2,5 millions d'euros ;
- Diverses restitutions sur recettes prévues à hauteur de 0,4 million d'euros, dont 0,3 million d'euros au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- Les frais de fonctionnement de groupes d'élus budgétés à hauteur de 0,4 million d'euros ;
- Les charges exceptionnelles s'élèvent à 2,8 millions d'euros, comprenant des redevances à verser aux fermiers et concessionnaires, des bourses et prix, des annulations de titres émis sur exercices antérieurs.
- Il est enfin prévu la constitution de provisions pour risques et charges à hauteur de 3,4 millions d'euros, permettant à la Ville de se prémunir d'éventuels risques financiers de non-recouvrement et de contentieux.



II. La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 168 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Dépenses d'équipement et solde acquisition Saint-Roch	100,0	59,5 %
Remboursement en capital de l'annuité des emprunts bancaires et du PPP Nice Eco Stadium	40,4	24 %
Emprunts revolving	20,0	11,9 %
Immobilisations financières et cautions	0,2	0,1 %
Régularisations sur subventions d'investissement	0,2	0,1 %
Opérations pour compte de tiers	7,2	4,3 %
Total général	168,0	100 %

1.1. Les dépenses d'équipement

En 2022, la Ville de Nice engage un effort massif en termes d'investissement avec une enveloppe portée à **100 millions d'euros**, en hausse très nette par rapport aux derniers exercices.

Elle permettra la poursuite des grands projets du mandat avec notamment 20 millions d'euros alloués à la culture, 4 millions d'euros alloués aux premiers travaux de prolongement de la Promenade du Paillon ou encore 2,2 millions alloués au plan de rénovation des piscines de la ville.

Le rayonnement culturel : 20 millions d'euros

Libellé des opérations	Montant BP 2022
Acquisition et Equipement de salle de spectacle	335 894
Studios Riviera - plateaux 2 et 3 et équipements	924 000
Total AP3015 : Equipements et rénovation des salles de spectacles	1 259 894 €
Aménagement et rénovation des boutiques des musées	35 950
Total AP3014 : Aménagement et rénovation des boutiques des musées	35 950 €
Pôle culturel théâtre Saint François	8 195 573
Total AP8016 : Embellissement et mise en valeur architecturale du patrimoine historique	8 195 573 €
Projet 109	308 000
Total AP3012 : Projet 109	308 000 €



Théâtre éphémère et Palais des arts et de la culture	7 940 000 €
Total AP3019 : Grands projets artistiques et culturels	7 940 000 €
Equipement culturels et acquisition d'œuvre d'art	1 147 895
Aménagement et rénovation des bâtiments culturels	1 070 000 €
Total AP 3010, 3013 et 3018	2 217 895 €
Total Rayonnement culturel	19 957 313 €

La valorisation du patrimoine : 6,6 millions d'euros

Libellé des opérations	Montant BP 2022
Travaux de conservation du patrimoine culturel	405 000 €
Plan éclairage décoratif	36 000 €
Subvention rénovation des façades	563 400 €
Travaux sur le patrimoine bâti	1 150 000 €
Eglise le Gesù	132 000 €
Plan patrimonial : Eglise du port	774 400 €
Palais communal	88 000 €
Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) - UNESCO	88 000 €
Total AP 8016 : Embellissement et mise en valeur architecturale du patrimoine historique	3 236 800 €
Construction et rénovation de concessions	189 000
Travaux de rénovation des cimetières	585 000
Total AP 8215 : Travaux de conservation du patrimoine funéraire	774 000 €
Financement Projets Ferroviaires	1 605 120
Total AP 9012 - Fonds de Concours et Pôles d'Echanges Multimodaux	1 605 120 €
Acquisition de fonds de commerces	765 000
Autres acquisitions	270 000
Total AP 8015 : Acquisition et droit de préemption	1 035 000 €
Total Valorisation du patrimoine	6 650 920 €

**Le verdissement de la ville : 13,27 millions d'euros**

Libellé des opérations	Montant BP 2022
St Jean d'Angely : Création d'un jardin	984 958 €
Verdissement de la Ville	540 000 €
Divers parcs et jardins	398 840 €
Travaux sur voirie - espaces verts	72 000 €
Aménagement de terrains	54 000 €
Total AP 8112 : Création espaces verts urbains	2 049 798 €
Réhabilitation du front de mer	108 000 €
Total AP 8113 : Equipement front de mer	108 000 €
Parc Urbain du Ray	98 560 €
Total AP 8114 : Création du Parc Urbain du Ray	98 560 €
Aménagement de la colline du Château	176 000 €
Total AP 8116 : Aménagement paysager de la colline du Château	176 000 €
Grand Parc Paysager de la Plaine du Var - acquisitions	1 123 840 €
Total AP 8117 : Parc Paysager de la Plaine du Var	1 123 840 €
Verdissement des cours d'école	450 000 €
Verdissement des crèches	144 000 €
Trames vertes phase 2 et 3	2 700 000 €
Total AP 8118 : Verdissement de la ville	3 294 000 €
Prolongement Promenade du Paillon	4 000 000 €
Total AP 8119 : Prolongement de la Promenade du Paillon	4 000 000 €
Opérations courantes espaces verts	1 084 050 €
Géotechnie et confortement des murs	180 000 €
Modernisation du centre horticole - phase 1 : relocalisation serres	597 203 €
Opération 1 arbre 1 habitant	116 160 €
Total AP 8120 : Plan de conservation et d'aménagement des espaces verts de proximité	1 977 413 €
Requalification du Boulevard Gambetta	352 000 €
Rénovation du jardin d'Arménie	88 000 €
Total AP 8121 : Embellissement paysager sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine	440 000 €
Total Verdissement de la ville	13 267 611 €

**La prévention et la sécurité : 15,23 millions d'euros**

Libellé des opérations	Montant BP 2022
Programme vidéoprotection et bornes d'appel d'urgence	2 250 000 €
Total AP 1010 : Développement de la vidéosurveillance	2 250 000 €
Modernisation et équipement de la Police Municipale	504 000 €
Total AP 1011 : Equipement de la Police Municipale	504 000 €
Installation d'alarmes anti-intrusion	333 000 €
Travaux de confortement des falaises	1 828 800 €
Total AP 1012 : Prévention des risques urbains	2 161 800 €
Acquisition d'horodateurs	315 000 €
Total AP 1014 : Acquisition horodateurs pour stationnement payant sur voirie	315 000 €
Hôtel des Polices - Acquisition de l'hôpital	10 000 000 €
Total AP 1015 : Hôtel des Polices Saint-Roch	10 000 000 €
Total Prévention et Sécurité	15 230 800 €

La vie scolaire : 10,7 millions d'euros

Libellé des opérations	Montant BP 2022
Plan d'équipement de la cuisine centrale et des offices	360 000 €
Plan informatique - projet de dématérialisation (Guichet Unique)	175 500 €
Travaux de mise en sécurité des écoles	180 000 €
Défibrillateurs dans les écoles	90 000 €
Climatisation des écoles	180 000 €
Mises aux normes des cantines	360 000 €
Plan d'équipement des écoles	436 900 €
Plan numérique des écoles	585 000 €
Remplacement chaudières dans les établissements scolaires	720 000 €
Travaux de clos et de couvert dans les bâtiments scolaires	765 000 €
Travaux de rénovation dans les bâtiments scolaires	2 980 000 €
Groupe scolaire Jules Verne - Réfection de la cuisine	440 000 €
Extension du Groupe scolaire Saint-Isidore	528 350 €
Groupe scolaire Magnolias - Réfection de la Cuisine	264 000 €
Total AP 2012 : Aménagement, conformité, équipement des écoles	8 064 750 €
Réhabilitation /extension GS Gorbella et création pôle petite enfance	544 000 €
Total AP 2011 : Gros travaux de rénovation des écoles	544 000 €
Centre intergénérationnel Nice Méridia	132 000 €
Total AP 2014 : Centre multi-accueil de l'Ouest Nice Méridia	132 000 €
Groupe scolaire Comptoir Métallurgique du littoral	1 980 000 €
Total AP 2010 : Création nouvelles écoles	1 980 000 €
Total Vie Scolaire	10 720 750 €

**La jeunesse, les loisirs et le sport : 8,45 millions d'euros**

Libellé des opérations	Montant BP 2022
Aménagement de la maison de l'étudiant (scène / terrasse)	45 000
Total AP 2312 : Maison de l'étudiant	45 000 €
Aménagement et équipement des AnimaNice	337 800
Total AP 4010 : Aménagement et équipement des centres de loisirs	337 800 €
Equipeement informatique des salles de sport	81 000
Complexe sportif des Combes	90 000
Passage LED équipement sportif	180 000
Sécurité clos couvert équipements sportifs	360 000
Travaux de rénovation des installations sportives	1 710 000
Autres travaux de rénovation des installations sportives	624 000
Plan de rénovation des piscines	2 200 000
Eclairage Centre Hippique de Nice	396 000
Travaux de renouvellement de terrains synthétiques	880 000
Complexe des Arboras - mises aux normes accession Pro D2	264 000
Total AP 4112 : Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives	6 785 000 €
Complexe aquatique (lancement des études)	44 000
Relocalisation complexe sportif du Mercantour - locaux	700 000
Dojo du Ray	540 000
Total AP 4110 : Créations équipements sportifs	1 284 000 €
Total Jeunesse, loisirs et sports	8 451 800 €

La politique du handicap et l'accessibilité des bâtiments, la cohésion sociale, la proximité et la petite enfance : 14 millions d'euros

Libellé des opérations	Montant BP 2022
Equipeement de la petite enfance	455 000
Total AP 5231 : Equipement médico-social	455 000 €
Subventions aux bailleurs sociaux	5 400 000
Total AP 5213 : Aide aux bailleurs sociaux	5 400 000 €
Equipeement de santé publique	9 900
Total AP 5232 : Santé publique	9 900 €
Climatisation des établissements de petite enfance	135 000
Aménagement et rénovation de la petite enfance	538 000
Crèche du château	1 188 475
Extension de la crèche eau vive	2 024 000
Total AP 6012 : Création, extension, et aménagement des crèches	3 885 475 €
Enveloppe de travaux de proximité	607 500



Total AP 5301 : Aménagement et intervention pour la proximité	607 500 €
Equipement public des Moulins	268 400
Total AP 5214 : ANRU des Moulins	268 400 €
NPRU Ariane - secteur berges du Paillon	132 000
Total AP 5217 : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain	132 000 €
Crèche Colonel Jeanpierre	508 800
Square Colonel Jeanpierre	88 000
Total AP 5216 : Plan national de requalification Notre Dame	596 800 €
Agendas d'accessibilité programmée	2 640 000
Total AP 5010 : Mise en accessibilité des bâtiments	2 640 000 €
Total Handicap et accessibilité, cohésion sociale, proximité et petite enfance	13 995 075 €

La mise en conformité et rénovation des bâtiments publics : 3,4 millions d'euros

Libellé des opérations	Montant BP 2022
Travaux d'aménagement et équipement	403 200
Hôtel de Ville - Travaux de Rénovation	90 000
Travaux récurrents de locaux administratifs	1 620 000
Aménagement du centre de La Batterie russe	207 000
Total AP 0114 : Mise en conformité, aménagement et rénovation des bâtiments administratif	2 320 200 €
Gestion technique centralisé des bâtiments	225 000
Travaux de sécurité chauffage incendie	540 000
Total AP 0111 : Travaux sécurité électrique chauffage	765 000 €
Mise en sureté des bâtiments	180 000
Bornes d'accès	135 000
Total AP 0113 : Sécurisation des équipements publics	315 000 €
Total Mise en conformité et rénovation des bâtiments publics	3 400 200 €

**La modernisation de l'administration : 8,32 millions d'euros**

Libellé des opérations	Montant BP 2022
Matériels et logiciels	246 150 €
Total AP 0212 : Qualité des services publics aux citoyens	246 150 €
Matériels informatiques et logiciels (participation dépenses mutualisées)	5 552 181 €
Mobilier (participation dépenses mutualisées)	907 200 €
Parc auto (participation dépenses mutualisées)	1 620 000 €
Total AP 0211 : Equipement et matériel administration	8 079 381 €
Total modernisation de l'administration	8 325 531 €

1.2. La gestion des emprunts

La Ville de Nice entend conduire un programme d'investissement ambitieux, tout en maîtrisant l'évolution de son encours d'emprunts. Celui-ci est projeté à 534,8 millions d'euros en fin d'exercice.

Les crédits 2022 comprennent également 20 millions d'euros en dépenses et en recettes consacrés à la gestion active de la dette, l'utilisation de contrats d'emprunts assortis de lignes de trésorerie permettant de diminuer le montant des charges financières.

1.3. Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- 0,4 million d'euros pour le versement ou le remboursement de cautions et la régularisation d'une subvention d'investissement ;
- La section d'investissement comprend également des opérations pour compte de tiers, équilibrées en dépenses et en recettes, pour un montant de 7,2 millions d'euros :
 - 3,1 millions d'euros correspondent à la convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour la réalisation du Centre multi accueil Nice Méridia ;
 - 2,8 millions d'euros sont liés aux travaux de confortement de la falaise Joseph Raybaud entrepris pour le compte du Centre Hospitalier Universitaire ;
 - 0,7 million d'euros se rapportent aux travaux d'extension de la Promenade du Paillon pour la part métropolitaine, à la suite de la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique confiée à la ville ;
 - 0,6 million d'euros relatifs à la réalisation de travaux de péril réalisés d'office pour le compte de tiers défaillants, lesdits travaux étant par la suite refacturés aux propriétaires concernés.



2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent à 137,2 millions d'euros et se présentent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Ventilation
Produits de cessions d'immobilisations	25,7	18,8 %
Fonds de compensation de la TVA	6	4,4 %
Subventions d'investissement	6,2	4,5 %
Mobilisation d'emprunts	71	51,8 %
Emprunts revolving	20	14,6 %
Immobilisations financières et cautions	1	0,7 %
Opérations pour compte de tiers	7,3	5,2 %
Total général	137,2	100 %

Ces recettes comprennent :

- 25,7 millions d'euros de produits de cessions d'immobilisations, la Ville de Nice poursuivant sa politique d'optimisation de son patrimoine ;
- Les remboursements du fonds de compensation de la TVA évalués à 6 millions d'euros ;
- Des subventions contractualisées avec ses partenaires institutionnels dans le cadre d'une programmation de relance. Les encaissements prévus en 2022 portent notamment sur l'installation de bornes d'appel d'urgence à proximité des écoles, sur la création du jardin Saint-Jean d'Angély, sur le plan de rénovation des piscines, sur l'opération Colonel Jeanpierre, sur des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires et de petite enfance, sur le développement de la vidéoprotection, sur le verdissement des cours d'écoles, etc. ;
- Il est enfin prévu 1 million d'euros d'immobilisations financières et de cautions dont 0,8 million d'euros liés au contrat de cession du réseau Numéricable.



III. Les politiques publiques mises en œuvre par la ville

1. La culture

Faire de Nice une ville de référence européenne en matière de culture :

Le 27 juillet 2021, la ville de Nice a été classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de la ville de la villégiature d'hiver de Riviera, sur une zone de 522 hectares comprenant la Promenade des Anglais, le Mont Boron, mais aussi les villas et hôtels, la végétalisation et l'urbanisme qui ont façonné la ville à travers deux siècles et demi d'activités touristiques.

La Ville de Nice souhaite poursuivre cette dynamique et se donne pour objectif de devenir la Capitale européenne de la culture en 2028, la culture étant un vecteur de progrès, de développement, de rayonnement et d'attractivité du territoire.

Créer, rénover et redynamiser les équipements culturels :

Dans les prochaines semaines, la réhabilitation de l'ancienne église des Franciscains sera achevée, de même que l'installation d'une salle de spectacle de 300 places en son sein, dans laquelle le Théâtre National de Nice (TNN) pourra se produire.

Il pourra également proposer des représentations à l'Ouest, à partir du mois de mai, dans La Cuisine, salle éphémère de 600 places, en attendant la livraison du Palais des Arts et de la Culture.

Initié en 2021, le plan « Musées » doté de 20 millions d'euros a pour objectif de financer la rénovation des musées Chéret, Matisse et du MAMAC. Les travaux du musée Chéret avec le confortement de la charpente et du musée Matisse avec la réfection du sol de l'aile Bodin devraient démarrer dans les prochains mois.

Au cours de l'année 2022, une nouvelle structure de gestion va être créée afin de transformer le pôle de culture contemporaine du 109 en tiers lieu. Elle permettra de faire participer les acteurs associatifs et économiques à l'animation culturelle du site, l'objectif étant de densifier le lieu et de favoriser l'installation de nouveaux artistes résidents.

Après avoir noué des partenariats importants (Ecole Nationale Supérieure Louis-Lumière, Prime Vidéo, Cours Florent), la Ville de Nice poursuit la mise en œuvre des préconisations du rapport Garandeau visant à redynamiser les studios de la Victorine. L'année 2022 permettra d'aborder une nouvelle phase du renouveau des Studios par l'adoption d'un mode de gestion plus adapté au financement d'un projet de grande envergure et à l'exploitation du site. A cette fin, durant les prochains mois, vont être initiées les démarches permettant d'associer la ville, dans le cadre d'une gouvernance mixte, à des opérateurs financiers et économiques à même d'investir largement dans les studios et de les opérer au mieux.



La diffusion culturelle sera également au cœur du projet de la municipalité avec la biennale des arts en 2022 et la poursuite de manifestations culturelles dont le Maire souhaite une extension dans un format « Une année à Nice ». Des expositions de grande envergure sont programmées dans les musées (David Hockney au musée Matisse, Vita Nuova au MAMAC, La Reine des fleurs à Massena, Studio Harcourt au musée de la Photographie, ou encore Eclairage Public au 109). La politique de soutien au secteur associatif culturel sera également maintenue.

Favoriser l'accès à la culture pour tous :

Cette année, les écoliers de 51 établissements bénéficieront de 12 heures d'enseignement artistique et culturel dans le cadre du plan « Nice 100 % culture à l'école ».

La Ville de Nice propose également de nombreuses animations culturelles pour toutes les tranches d'âges dans son réseau de 17 AnimaNice, à des tarifs particulièrement accessibles.

Par ailleurs, la Ville de Nice entend proposer un grand nombre d'évènements culturels en 2022 et l'organisation d'une nouvelle session du Nice Jazz Festival ambitieuse.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022
Charges à caractère général	16,9
Charges de personnel	39,8
Autres charges de gestion courante	21,3
Charges exceptionnelles	0,0
Dépenses de fonctionnement	78,0
Atténuations de charges	0,7
Produits des services et du domaine	5,8
Dotations, subventions et participations	0,9
Autres produits de gestion courante	1,7
Produits exceptionnels	0,2
Recettes de fonctionnement	9,3

2. Aménagement et services urbains

Améliorer le cadre de vie par la création de nouveaux espaces verts :

La Ville de Nice dispose de plus de 4 millions de m² d'espaces verts, 178 parcs et jardins et près de 80 000 arbres entretenus selon une politique « zéro produit phytosanitaire ».

La transition écologique étant un objectif prioritaire du mandat, le budget 2022 comporte de nombreux projets dédiés à la politique espaces vert et notamment :

- Le prolongement de la Promenade du Paillon sur 8 hectares (4 millions d'euros) ;



- La réalisation d'une nouvelle phase des trames vertes (2,7 millions d'euros) ;
- La création d'un nouveau jardin de plus de 3 800 m² dans le quartier Saint-Jean d'Angély (1 million d'euros) ;
- La modernisation du centre horticole, avec une opération de relocalisation des serres (0,6 million d'euros) ;
- Le programme de verdissement des cours d'écoles et des crèches (0,6 million d'euros) ;
- Mais également l'opération 1 arbre 1 habitant, le programme de verdissement ainsi que les opérations courantes d'aménagement des espaces existants.

Il convient également d'ajouter le verdissement et la requalification du boulevard Gambetta dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue avec la Métropole Nice Côte d'Azur.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022
Charges à caractère général	15,9
Charges de personnel	16,1
Atténuation de produits	0,0
Autres charges de gestion courante	0,1
Charges exceptionnelles	1,2
Dépenses de fonctionnement	33,3
Atténuations de charges	0,2
Produits des services et du domaine	15,6
Dotations, subventions et participations	0,1
Autres produits de gestion courante	0,1
Produits financiers	0,3
Recettes de fonctionnement	16,3

3. La sécurité, la proximité et la salubrité publiques

Renforcer les moyens de la police municipale pour lutter contre l'insécurité :

Dans une enquête publiée fin décembre, *Le Figaro* faisait apparaître la Ville de Nice largement en tête du palmarès des grandes villes de France déployant le plus de moyens pour lutter contre l'insécurité, avec en moyenne 19 policiers municipaux et 71 caméras pour 10 000 habitants.

Chaque jour, les effectifs de la Police municipale démontrent l'engagement de la Ville de Nice à offrir un cadre de vie sécurisé à ses habitants. En 2021, les agents ont procédé à près de 8 500 interpellations, à 4 500 opérations de contrôle et de sécurisation, ont répondu à près de 1 600 réquisitions judiciaires, ont dressé 8 500 verbalisations pour lutter contre les incivilités et 22 500 dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.



Le budget 2022 permet de financer les actions suivantes :

- Le recrutement de nouveaux policiers municipaux et de médiateurs pour un montant de 0,7 million d'euros. Cet effort s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'Etat, celui-ci s'étant engagé à augmenter les effectifs de policier nationaux en contrepartie.
- L'acquisition et la modernisation des moyens matériels des policiers municipaux, avec une enveloppe de 0,5 million d'euros.

Poursuivre le développement de la vidéoprotection :

La Ville de Nice comporte un parc de 3 900 caméras reliées au Centre de Supervision Urbain. Elle a également déployé près de 200 bornes d'appel d'urgence à proximité des écoles.

Le budget 2022 permettra de reconduire l'effort d'investissement avec 2,25 millions d'euros prévus pour poursuivre les déploiements, mettre à niveau les équipements et renforcer les infrastructures nécessaires à leur exploitation.

Le projet inédit d'Hôtel des Polices mutualisé :

Après l'acquisition de l'ancien hôpital Saint-Roch et la conduite d'études, le projet de construction de l'Hôtel des polices mutualisés va rentrer en phase opérationnelle avec la signature prochaine d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec l'Etat.

Les travaux devraient s'étaler sur la période 2023-2025 pour une mise en service de l'équipement fin 2025.

L'équipement a vocation à accueillir :

- Les services de la Police nationale (sécurité publique, police judiciaire, police aux frontières, sécurité intérieure, centre de recrutement et de formation, inspection générale) ;
- Les services de la police municipale ;
- Le centre d'hypervision urbain et de commandement (CHUC) qui doit rassembler le centre opérationnel de commandement, le centre multimodal des déplacements métropolitains, le PC sécurité, le poste de commandement communal et l'Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques.



La proximité

Après plusieurs années fortement impactées par la crise sanitaire, la proximité restera en 2022 l'une des priorités de l'action municipale. Les budgets participatifs seront reconduits pour des opérations identifiées en lien avec les Conseils de Territoire qui rassemblent tous les acteurs, habitants comme associations, qui souhaitent s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie.

La Ville de Nice œuvrera ainsi par le biais d'animations de quartier sur la base de 24 opérations programmées en 2022 (4 opérations par an et par territoire) et du soutien apporté à nos commerçants. La municipalité continuera par ailleurs le développement des outils innovants de proximité avec la mise à disposition de tablettes pour les référents proximité.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022
Charges à caractère général	4,3
Charges de personnel	43,0
Autres charges de gestion courante	27,0
Charges exceptionnelles	0,1
Dépenses de fonctionnement	74,4
Atténuations de charges	0,5
Produits des services et du domaine	0,4
Dotations, subventions et participations	0,0
Autres produits de gestion courante	0,0
Recettes de fonctionnement	0,9

4. La vie scolaire

La Ville de Nice dénombre 151 écoles publiques et 1 325 classes qui accueillent 29 598 élèves. Elle verse par ailleurs un forfait communal à 16 écoles privées d'un montant de 4,4 millions d'euros.

Favoriser l'éducation artistique et culturelle à l'école :

L'année 2022 sera marquée par la montée en charge du plan « 100 % éducation artistique et culturelle à l'école ». Il consiste à proposer 12 heures d'enseignement artistique et culturel (ateliers consacrés à la musique, au patrimoine, à la littérature, aux arts plastiques et au spectacle vivant) par classe et par an.

51 écoles en bénéficieront en 2022, soit 30 de plus qu'en 2021. Les élèves de cours préparatoire de ces établissements bénéficieront pour leur part de l'action « Musique pour tous » visant à les familiariser à l'usage d'instruments de musique.

**Entretenir, améliorer et bien équiper les écoles :**

Près de 11 millions d'euros de crédits d'équipement sont consacrés aux écoles, et permettent notamment de financer :

- La poursuite d'équipement et du plan numérique (1,1 million d'euros) ;
- Les travaux d'amélioration du confort thermique (1,7 million d'euros) ;
- Mais également des opérations de plus grande envergure consacrées à la création du groupe scolaire Comptoir Métallurgique du Littoral (2 millions d'euros), ainsi qu'aux extensions des écoles Aimé Césaire, Saint-Isidore ou Gorbella (1,2 million d'euros).

En complément, le plan de verdissement des cours d'écoles sera poursuivi avec une enveloppe de 0,5 million d'euros.

Maintenir la qualité du service de restauration scolaire :

En juillet 2011, la Ville de Nice a procédé à la reprise en régie directe de la restauration scolaire afin de proposer une prestation de qualité aux petits Niçois.

A l'été 2019, une nouvelle cuisine centrale a été livrée, ce nouvel outil permettant de sécuriser la production des repas pour les 30 prochaines années, en excluant le plastique de tout le processus de fabrication avec 5 ans d'avance sur la loi Egalim.

90 % des enfants scolarisés bénéficient du service de restauration scolaire, correspondant à 3,8 millions de repas par an. La production bénéficie également aux structures de la petite enfance et aux accueils loisirs, soit près de 600 000 repas supplémentaires.

Les actions 2022 seront consacrées à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri sélectif des déchets.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022
Charges à caractère général	19,6
Charges de personnel	60,7
Autres charges de gestion courante	5,3
Charges exceptionnelles	0,1
Dépenses de fonctionnement	85,7
Atténuations de charges	0,2
Produits des services et du domaine	9,0
Dotations, subventions et participations	0,2
Autres produits de gestion courante	0,0
Produits exceptionnels	0,0
Recettes de fonctionnement	9,4



5. Le sport et la jeunesse

Soutenir les associations afin de faciliter la pratique du sport :

En finançant plus de 200 associations partenaires qui dénombrent près de 70 000 licenciés, la Ville de Nice souhaite promouvoir une pratique régulière du sport permettant d'améliorer la santé mais également la vie de la cité en créant de la cohésion.

Le service de l'action sportive municipale propose des activités sportives aux écoliers niçois les mercredis et durant les vacances. Il organise également une offre en plein air au profit des Seniors dans les 14 jardins de la ville et finance des licences sportives pour les jeunes niçois de 6 à 18 ans.

Faire rayonner Nice par le sport en accueillant des évènements d'envergure internationale :

Près de 400 évènements sportifs sont soutenus et accompagnés par la Ville chaque année.

En 2022, plusieurs manifestations majeures sont également programmées :

- Le weekend des 17 et 18 juin, les deux demi-finales du Top 14 de rugby se tiendront à l'Allianz Riviera ;
- En septembre 2022, 4 épreuves du *Trail Nice Côte d'Azur by UTMB* seront organisées sur des distances comprises entre 24 kilomètres et 100 miles, avec des arrivées sur la Promenade des Anglais ; elles seront également l'occasion de découvrir les plus beaux paysages de la Métropole Nice Côte d'Azur (départs de Villefranche-sur-Mer, Menton, Roubion, Auron).

Entretenir et rénover les équipements sportifs :

La Ville de Nice assure l'entretien et la gestion d'un grand nombre d'équipements sportifs (11 plateaux, 19 salles omnisports, 9 piscines, le bassin Olympique Camille Muffat, 1 patinoire, 1 centre équestre, 1 base nautique, 74 clos boulistes, 2 boulodromes, 45 terrains synthétiques, les complexes Jean-Bouin, Jean-Médecin, Mercantour et les Combes ainsi que 14 microsites).

Les investissements prévus sur les équipements sportifs s'élèvent à 9,2 millions d'euros en 2022 et comprennent, outre les travaux récurrents d'aménagement des installations :

- 2,2 millions d'euros pour le plan « piscines » ;
- 1,1 million d'euros d'acquisitions foncières pour la Cité des sports ;
- 0,9 million d'euros dans le cadre du plan de rénovation des terrains synthétiques ;
- 0,5 million d'euros pour les travaux du dojo du Ray.



Poste (en millions d'euros)	BP 2022
Charges à caractère général	18,6
Charges de personnel	21,4
Autres charges de gestion courante	11,2
Charges financières	4,3
Charges exceptionnelles	0,7
Dépenses de fonctionnement	56,2
Atténuations de charges	0,3
Produits des services et du domaine	4,4
Dotations, subventions et participations	2,7
Autres produits de gestion courante	3,7
Produits exceptionnels	0,2
Recettes de fonctionnement	11,3

6. Les interventions sociales et la santé

Lutter contre la Covid-19 :

Dans le cadre de l'Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques, la Ville de Nice continue à déployer des moyens humains, locaux et matériels afin de lutter contre la pandémie par la vaccination et par la mise en œuvre de tests.

Participer aux programmes de renouvellement urbain :

La Ville continuera de prendre part aux opérations portées par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain dans le cadre des Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain (NPRU).

Ces interventions porteront principalement sur le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) Notre-Dame et à la participation des opérations de renouvellement urbain dans le quartier des Moulins, celui de l'Ariane ou des Liserons.

L'inclusion sociale :

La Ville de Nice poursuit ses actions en matière d'inclusion avec son programme de mise en accessibilité des bâtiments publics. Le lancement de plusieurs chantiers supplémentaires de mise en accessibilité seront lancés conformément aux ambitions de l'Agenda d'Accessibilité Programmée validé en 2016 pour permettre, à terme, la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations ouvertes au public.

Cette année, les actions consisteront également à développer l'aménagement des handiplages et de proposer leur ouverture sur quatre mois entiers entre juin et septembre, celles-ci ayant été fréquentées par plus de 5 000 personnes en 2021 dont 4 000 qui ont pu bénéficier d'un accompagnement à la baignade.



La Ville de Nice continue de proposer de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisirs aux Seniors au moyen notamment de l'Office Municipal Niçois des Seniors et du réseau des sept Maisons des Seniors, ainsi que du dispositif carte Métropole et Pass dénombrant respectivement 35 000 et 2 500 adhérents.

Lutter contre la précarité :

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale est reconduite à 19 millions d'euros, celle-ci ayant été augmentée de 2 millions d'euros depuis 2018.

Le CCAS assure le suivi social de plus de 6 000 personnes âgées et de 1 900 personnes fragiles isolées. Plus de 30 000 nuitées annuelles sont assurées au sein du centre d'hébergement d'urgence. Enfin, le CCAS gère 4 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, 3 foyers logements et un centre d'accueil de jour Alzheimer.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022
Charges à caractère général	2,4
Charges de personnel	5,5
Autres charges de gestion courante	20,2
Dépenses de fonctionnement	28,1
Atténuations de charges	0,0
Dotations, subventions et participations	0,1
Recettes de fonctionnement	0,1

7. La famille

Accompagner la parentalité :

La Ville de Nice assure la gestion de 3 153 places dédiés à la petite enfance, dans ses propres structures ou dans le cadre de partenariats.

Elle propose également un service d'assistantes maternelles agréées ainsi que des structures d'accompagnement (antennes du service d'accueil familial, relais petite enfance, lieux d'accueil enfants-parents, pôles petite enfance et famille).

L'année 2022 sera marquée par l'ouverture de deux nouvelles structures et deux extensions qui permettront de proposer 140 places d'accueil supplémentaires :

- L'ouverture de la crèche du Bois du Château en janvier (40 places),
- L'extension de la crèche de l'Eau Vive (+ 20 places),
- La livraison d'une nouvelle crèche boulevard Gorbella (60 places),
- Ainsi que l'extension de la crèche Terra Amata (+ 20 places).

Par ailleurs, de nouvelles opérations de verdissement des crèches sont programmées.



Poste (en millions d'euros)	BP 2022
Charges à caractère général	4,9
Charges de personnel	30,0
Autres charges de gestion courante	4,4
Charges exceptionnelles	0,1
Dépenses de fonctionnement	39,4
Atténuations de charges	0,1
Produits des services et du domaine	7,7
Dotations, subventions et participations	15,2
Recettes de fonctionnement	23,0

8. Le logement

Pour favoriser le vivre-ensemble et l'accès au logement pour tous, la Ville continuera d'apporter un soutien aux opérations portées par les bailleurs sociaux afin d'améliorer l'offre en logements abordables et de qualité, qu'il s'agisse de la production de logement social ou de la réhabilitation du parc existant. L'objectif arrêté par le Programme Local de l'Habitat de la Métropole est d'agréer chaque année 1 000 logements sociaux sur la commune de Nice.

Le budget 2022 prévoit 5,4 millions d'euros de subventions aux bailleurs sociaux, pour soutenir l'effort de construction, ainsi que des cessions d'immeubles à des bailleurs sociaux incluant des moins-values déductibles au titre de la loi SRU.

9. Manifestations évènementielles et touristiques

Ces crédits sont consacrés aux actions évènementielles mises en œuvre par la Ville afin de soutenir les commerces de proximité ainsi qu'à la gestion des foires et marchés.

Le début de l'année 2022 est marqué par le retour du Carnaval sur le thème du « Roi des Animaux », avec de nombreuses nouveautés :

- Une cérémonie inaugurale gratuite ;
- La mise en place d'un village exposants ;
- Des batailles de fleurs et Corsi avec des défilés revisités.



Poste (en millions d'euros)	BP 2022
Charges à caractère général	8,4
Charges de personnel	1,3
Atténuation de produits	0,1
Autres charges de gestion courante	1,3
Charges exceptionnelles	0,0
Dépenses de fonctionnement	11,1
Atténuations de charges	0,0
Produits des services et du domaine	2,0
Impôts et taxes	1,1
Dotations, subventions et participations	0,5
Autres produits de gestion courante	1,3
Total général	5,0



Les budgets annexes

I. Le budget annexe de la régie autonome de l'Opéra

L'Opéra Nice Côte d'Azur est organisé sous la forme d'une régie autonome qui assure les activités suivantes :

- La gestion de l'art lyrique et des chœurs ;
- La gestion de l'Orchestre Philharmonique de Nice ;
- La gestion du « Ballet Nice Méditerranée » ;
- La gestion des agents, services et équipements nécessaires au fonctionnement de l'Opéra : la direction générale de l'Opéra, l'administration générale, la direction technique, l'unité de production de l'Opéra (la Diacosmie), les entrepôts de décors.

L'art lyrique et le Chœur

Pour la saison 2021-2022, 5 œuvres seront jouées par l'Opéra de janvier à juin respectivement « La dame Blanche » de Boieldieu, « Le Voyage dans la Lune » d'Offenbach, « Phaeton » de Lully, « Macbeth » de Verdi et un 5^{ème} titre qui ouvrira la saison 2022-2023.

A l'instar de ce qui s'est déroulé en 2021, le spectacle « réunion de famille » regroupera en septembre tous les artistes et les forces vives de l'Opéra pour un voyage artistique dans la saison 2022-2023.

Un opéra participatif « Babel » sera présenté à la deuxième scène La Diacosmie. Ce spectacle est préparé avec les écoles de Nice et permettra à de nombreux enfants d'aborder le travail artistique tout au long de l'année puis de participer à un spectacle en juin 2022 avec des professionnels.

En juin et juillet 2022, l'Opéra participera à « Mon été à Nice » et proposera également de nombreux spectacles innovants en plein air : coups de canon de midi, flash mob en ville, spectacles de danse, concerts du chœur et de l'orchestre en plein air, etc.

L'Orchestre Philharmonique de Nice

L'Orchestre Philharmonique de Nice présentera en 2022 une programmation riche et variée, avec à sa tête son nouveau chef principal Daniele Callegari. Trois concerts seront également dirigés par le maestro Lionel Bringuier qui reste artiste associé. Comme à l'accoutumé, l'année 2022 commencera par le concert du nouvel an et se poursuivra en enchaînant des concerts symphoniques, des matinées musicales, des concerts en église ou de la musique de chambre.



Fort de leur grand succès en 2021, les concerts jeunes publics comme « viens avec ton doudou » ou « viens avec ton smartphone » seront reconduits en 2022.

Le Ballet Nice Méditerranée

En 2022, le Ballet présentera trois spectacles sur la scène de l'Opéra : en avril 2022, une soirée mixte avec les chorégraphes Hans Van Manen et Nacho Duato. Puis deux spectacles en début de saison 2022-2023.

Le ballet sera présent sur scène en septembre 2022 lors du spectacle « réunion de famille », animera des ateliers chorégraphiques au conservatoire et sera présent au théâtre de verdure en septembre.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Poste (en millions d'euros)	BP 2022
Charges à caractère général	1,4	Atténuations de charges	0,3
Charges de personnel	18,6	Produits des services	1,7
Autres charges de gestion	0,2	Subventions et participations	18,2
Charges financières	0,0	Autres produits de gestion	0,1
Charges exceptionnelles	0,0	Produits exceptionnels	0,2
Dépenses réelles de fonctionnement	20,2	Recettes réelles de fonctionnement	20,5
Autofinancement	0,2		
Dépenses d'équipement	0,2		
Cautions	0,0		
Dépenses réelles d'investissement	0,2	Recettes réelles d'investissement	-
		Autofinancement	0,2



II. Le budget annexe de la régie autonome des palais Acropolis et Nikaïa

Les activités de la régie autonome continuent d'être perturbées par la crise sanitaire, avec notamment la mobilisation du Palais des Exposition début de l'année 2022 pour soutenir la campagne de vaccination.

L'année 2022 se présente néanmoins comme une année de redressement avec une reprise partielle de l'activité de congrès et une programmation dense au Palais Nikaïa.

2 millions d'euros de dépenses d'équipement permettront d'aménager un parc provisoire des expositions et des congrès dans l'enceinte du Palais Nikaïa, afin de continuer à accueillir les congrès après la démolition du Palais Acropolis et dans l'attente de la réception d'un nouvel équipement sur la parcelle du MIN Fleurs, dans le cadre de l'opération d'aménagement déclarée d'intérêt métropolitain.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Poste (en millions d'euros)	BP 2022
Charges à caractère général	8,1	Atténuation de charges	0,0
Charges de personnel	4,7	Ventes de produits et de prestations de service	12,3
Autres charges de gestion	0,0	Subventions d'exploitation	1,0
Charges financières	0,0	Autres produits de gestion	0,2
Charges exceptionnelles	0,4		
Dotations aux provisions	0,1		
Dépenses réelles de fonctionnement	13,3	Recettes réelles de fonctionnement	13,5
Autofinancement	0,2		
Dépenses d'équipement	2,2	Mobilisation d'emprunts	2,0
Dépenses réelles d'investissement	2,2	Recettes réelles d'investissement	2,0
		Autofinancement	0,2



III. Le budget annexe de la Régie pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Ville de Nice

La gestion de la fourrière automobile a été reprise en régie par la ville à compter du 1^{er} septembre 2020, sous la forme d'une régie non personnalisée dotée de l'autonomie financière.

Pour 2022, le nombre d'enlèvements est estimé à 21 000, dont 2 500 procédures liées au stationnement abusif.

Poste (en millions d'euros)	BP 2022	Poste (en millions d'euros)	BP 2022
Charges à caractère général	2,2	Atténuations de charges	0,0
Charges de personnel	0,9	Produits des services	2,5
Autres charges de gestion	0,0	Subventions et participations	0,7
Charges financières	0,0	Autres produits de gestion	0,0
Charges exceptionnelles	0,0		
Dotations aux provisions	0,0		
Dépenses réelles de fonctionnement	3,1	Recettes réelles de fonctionnement	3,2
Autofinancement	0,1		
Dépenses d'équipement	0,1		
Dépenses réelles d'investissement	0,1	Recettes réelles d'investissement	-
		Autofinancement	0,1